

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

**Date de convocation :** 30 juin 2022

**Président de séance :** M. Eric LE DISSÈS, Maire

**Secrétaire de séance :** M. Grégory PANAGOUDIS

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

**Le quorum étant atteint :**

Conseillers en exercice : 39

Présents : 26 Représentés : 11 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire,  
après débats contradictoires :**

Suffrages exprimés : 36

Votes pour : 32

Abstentions : 0

Votes contre : 4

Non participations : 1

M. Irles, M. Aleo, Mme Lovera,

M. Panagoudis

M. Martinez

**Présents :** MMES, MM. Éric LE DISSÈS, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Isabelle BRIÈRE, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, Joseph GRASSINI, Isabelle NOHAIN, Yves AUFFRET, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Patricia BELLON, Bina FODERA, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Amandine PRUVOST, Monique CATONI, Laurent ESCOLLE, Adrien ALÉO, Magali LOVERA, André IRLES, Jean MARTINEZ.

**Pouvoirs :** Patrick VILORIA à Bernard CANTO, Jean-Marc BLOCQUEL à Céline ARGENTI, Christelle PENNICA à Grégory PANAGOUDIS, Dominique ABADIE à Joseph GRASSINI, Marie-Rose ROS à Claude BIOLLEY, Michel LO IACONO à Isabelle BRIÈRE, Jocelyne POMMIER à Yves AUFFRET, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Patricia BELLON, Anthony SANCHEZ à Véronique PRADEL, Patricia COLIN à Véronique TARDY

**Absents :** Rémy ARAKELIAN, Marie-Claude GARGANI

N°22070718

**Avenant n°3 au Traité de concession d'aménagement – Place de l'Olivier et secteur des Bruyères conclu avec la SPL AREA Région Sud PACA**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 221-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-5 et suivants ;

Vu la délibération n°17121106 du 11 décembre 2017 portant requalification du centre ancien de Marignane – PNRQAD – Projets d'aménagement de la Place de l'Olivier – Secteur des Bruyères ;

Vu la délibération n°18061919 du 19 juin 2018 portant requalification du centre ancien de Marignane – PNRQAD – Approbation des termes du traité de concession avec la SPL AREA – Place de l'Olivier-secteur des Bruyères, signé le 3 septembre 2018 ;

Vu la délibération n°20071027 du 10 juillet 2020 portant approbation d'un avenant n°1 au traité de concession AREA ;

Vu la délibération n° 21032913 du 29 mars 2021 portant approbation de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement avec AREA REGION SUD ;

Vu l'avis de la commission « Grands Projets – Travaux - Environnement développement durable - PNRQAD » rendu le 21 juin 2022 ;

Considérant que le 3 septembre 2018, la Commune a concédé à la Société Publique Locale (SPL) AREA Région Sud PACA la réalisation d'une opération d'aménagement Place de l'Olivier et Secteur des Bruyères, laquelle s'inscrit dans le cadre du programme national de requalification du centre ancien (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés : PNRQAD) ;

Considérant que plusieurs évolutions sont survenues depuis la signature de l'avenant n°2 concernant la programmation, le calendrier opérationnel, le bilan prévisionnel, les participations publiques et subventions publiques ;

Considérant que l'ensemble de ces évolutions et leurs impacts sur le montant des participations publiques et des subventions attendues, bien que ne remettant pas en cause les caractéristiques essentielles du traité de concession, doivent être actées par voie d'avenant conformément à l'article 26 du traité de concession,

Le 3 septembre 2018, la Commune a confié à la SPL AREA Région Sud PACA l'aménagement de la Place de l'Olivier et du secteur des Bruyères, par le biais d'un traité de concession d'aménagement.

Il est aujourd'hui nécessaire de d'adapter ce traité de concession, par la signature d'un nouvel avenant, en raison des événements suivants :

- le calendrier doit être actualisé car d'important retards sont constatés en lien avec la dissolution en cours de la SPL AREA et que ces retards affectent particulièrement le démarrage des travaux de l'Ecole des arts sur l'ilot i1 et le lancement des consultations pour la requalification de la rue des Bruyères et des abords du boudrome ;
- les recettes prévisionnelles doivent être revues à la baisse pour tenir compte de l'abandon du projet de cession de l'ilot 2 du secteur Bruyères.
- la Commune sera amenée à verser à l'aménageur une participation d'équilibre afin de couvrir la part communale des dépenses de requalification des voiries et réseaux sur la rue des Bruyères,
- le montant des subventions à solliciter par l'Aménageur auprès des partenaires des différents financeurs du PNRQAD est réévalué à 2 586 830 €HT au lieu de 1 688 671 € HT,

les participations publiques d'équipement doivent être ajustées pour tenir compte de l'évolution du cout du futur équipement public de l'école des arts destiné à être intégré dans le patrimoine de la Commune et du coût non prévu initialement des futures superstructures pour l'exploitation du boudrome Georges Audry. A cette fin, la participation de la Commune à l'opération globale d'aménagement Place de l'Olivier et secteur des Bruyères doit être réévaluée à 5 561 937 € HT au lieu de 4 959 324 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la Place de l'Olivier et du Secteur des Bruyères à Maignane (ci-annexé) et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3 et ses annexes.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Grégory PANAGOUDIS**

